

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Résultats d'exploitation (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenu			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	148 335 \$	142 285 \$	140 720 \$
Placements	45 392	107 624	(99 701)
Province du Nouveau-Brunswick	675	675	370
	194 402 \$	250 584 \$	41 389 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	150 777 \$	148 025 \$	142 341 \$
Administration	27 948	25 607	24 348
Tribunal d'appel	1 310	1 059	1 001
Obligations prévues par la loi	899	1 091	854
	180 934 \$	175 782 \$	168 544 \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus	13 468 \$	74 802 \$	(127 155) \$

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	130 521 \$	128 758 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	20 272	17 780
Intérêts et dividendes	19 212	23 625
Province du Nouveau-Brunswick	900	442
	170 905 \$	170 605 \$
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	97 729 \$	95 520 \$
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	29 662	28 119
	127 391 \$	123 639 \$
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	43 514 \$	46 966 \$
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	169 745 \$	194 227 \$
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	189 032	219 662
Acquisition d'immobilisations	916	1 402
	189 948 \$	221 064 \$
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(20 203)	(26 837)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	23 311	20 129
Espèces et placements à court terme, début de la période	34 428	29 112
Espèces et placements à court terme, fin de la période	57 739 \$	49 241 \$

Les états qui figurent plus haut ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précises dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2008*.

Évaluation des risques

Le conseil d'administration continue de surveiller les risques énoncés dans le *Plan stratégique et évaluation des risques 2009-2014*.

Risques liés au mandat unique

	Niveau de risque	Stratégie à l'égard du risque de 2009 à 2014
1. Volatilité du niveau de capitalisation	Acceptable	Accepter
2. Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière de santé et de sécurité	Prudence nécessaire	Réduire
3. Décisions du Tribunal d'appel qui ne sont pas conformes aux politiques du conseil d'administration	Prudence nécessaire	Réduire
4. Répercussions d'une inflation négative sur les prestations	Prudence nécessaire	Réduire
5. Niveau et intégralité des prestations	Prudence nécessaire	Réduire
6. Le rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail et du respect des attentes des intervenants	Prudence nécessaire	Réduire
7. Changements aux Normes internationales d'information financière	Prudence nécessaire	Réduire
8. Montant réservé pour une rente soumis à la volatilité des marchés	Prudence nécessaire	Réduire
9. Décisions qui nuisent à l'équité entre les générations et à la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs	Prudence nécessaire	Réduire
10. Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière d'hygiène et de sécurité	Prudence nécessaire	Réduire
11. Nouvelles maladies professionnelles	Inacceptable	Accepter
Risques externes		
12. Disponibilité et coûts des soins de santé	Inacceptable	Accepter
13. État de santé général : Périodes de rétablissement plus longues en raison de la situation déplorable de la santé des Néo-Brunswickois	Inacceptable	Accepter
Risques opérationnels		
14. Augmentation des accidents liés à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Inacceptable	Accepter
15. Niveau de connaissances et de ressources afin de faire face aux nouvelles industries à risques élevés	Prudence nécessaire	Réduire
16. Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces ou territoires	Prudence nécessaire	Réduire
17. Niveau d'alphabétisation et de scolarité des travailleurs blessés	Inacceptable	Accepter
18. Répercussions des obstacles linguistiques et culturels sur la sécurité et la reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
19. Nombre d'employés de Travail sécuritaire NB qui prennent leur retraite	Prudence nécessaire	Réduire
20. Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
21. Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
22. Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
23. Fraude et abus	Prudence nécessaire	Réduire

Mises en garde de la direction

Les niveaux de capitalisation sont passés à 87,7 % au 31 décembre 2008. Cette diminution est en grande partie en raison du fléchissement des marchés des actions internationales qui a eu un effet sur le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de faire en sorte que sa dette soit pleinement capitalisée d'ici cinq ans.

Notes

- Source : Division des services généraux, renseignements au 31 décembre 2008.
- Source : Division des services de travail sécuritaire, données annuelles au 31 décembre 2008.
- Source : Service des ressources humaines, 31 décembre 2008.
- Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada, n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail indiqué dans ce rapport pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail.
- Source : Division des services de travail sécuritaire, 18 novembre 2009.
- Source : Travail sécuritaire NB, Sondage sur la satisfaction des clients, 2008.
- Source : Division des services généraux, 9 novembre 2009.
- Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants)
- Roulement du personnel = postes actifs / (postes actifs + postes annulés) par année
- Source : Service des ressources humaines, 10 novembre 2009.
- Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
- Rajustement des années antérieures pour refléter les données les plus courantes.
- L'engagement du personnel est un nouvel indicateur pour 2008.
- Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le rapport des résultats de fin d'exercice et ne reflètent pas les changements à mesure que les données arrivent à échéance.
- Anciennes industries ciblées = industries qui étaient des industries ciblées, mais qui ne le sont plus; actives > 1 an = industries qui sont ciblées depuis plus d'un an (foyers de soins, supermarchés); actives < 1 an = industries qui sont ciblées depuis moins d'un an (restaurants).
- Les réclamations gérables comprennent, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.

Pour nous joindre

Numéro sans frais

1 800 222-9775

Adresse postale

1, rue Portland, case postale 160
Saint John, NB E2L 3X9

Le présent rapport trimestriel est également disponible en ligne, et vous aurez la capacité de l'agrandir.

Visitez notre site Web à l'adresse
www.travailsecuritairenb.ca.



Rendons les blessures subies au travail chose du passé

Rendre compte :

Résultats du troisième trimestre, juillet à septembre 2009

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du troisième trimestre au conseil d'administration. Le présent rapport trimestriel résume les progrès de Travail sécuritaire NB vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, des indicateurs et des objectifs tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. Le rapport comprend un sommaire de ce qui suit :

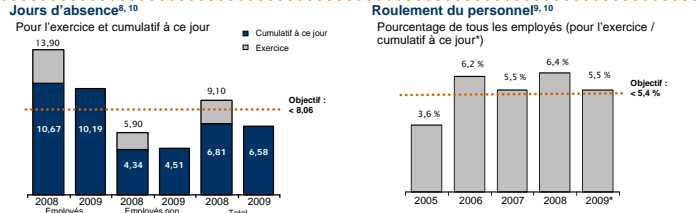
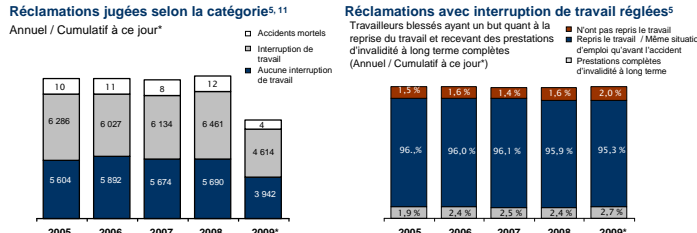
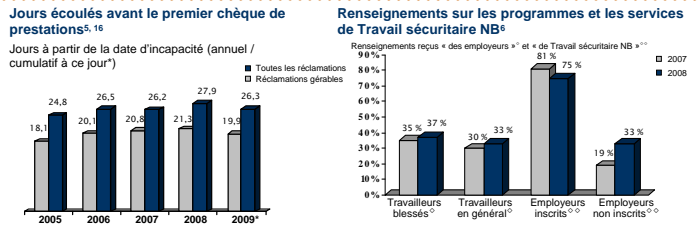
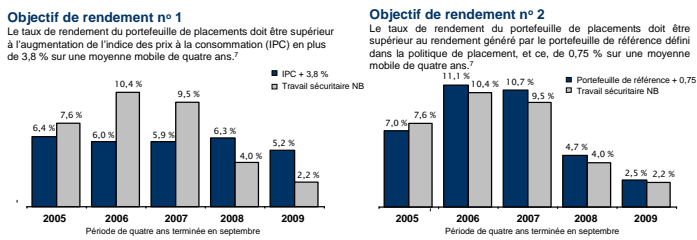
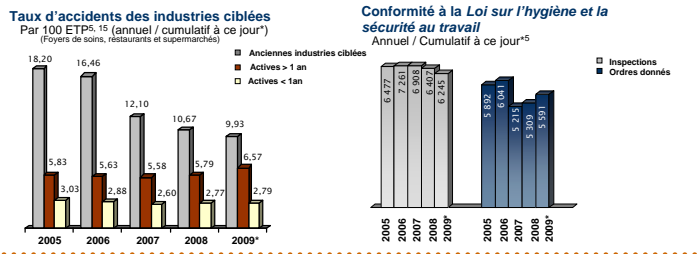
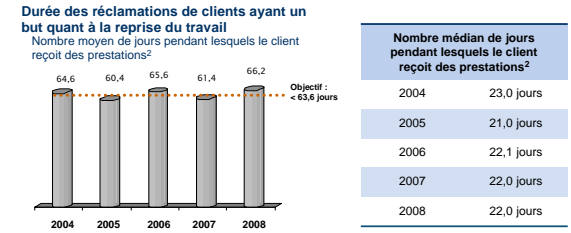
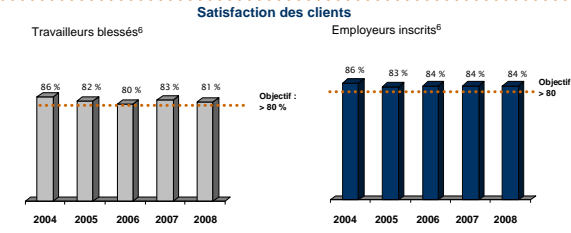
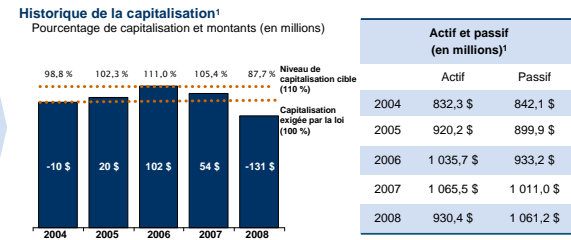
- ➡ les résultats annuels liés aux buts, aux indicateurs et aux objectifs;
- ➡ des indicateurs à ce jour qui évaluent l'atteinte des buts;
- ➡ les notes de la direction qui communiquent la façon dont des initiatives précises aident à réaliser notre engagement stratégique;
- ➡ les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie;
- ➡ les risques que le conseil continue de surveiller ainsi que des mises en garde de la direction, s'il y a lieu.

Plan stratégique et évaluation des risques

2009-2014

Taux d'accidents	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (objectif)	
Tous les accidents pour chaque 100 travailleurs équivalents temps plein (ETP) ¹²	3,46	3,61	3,52	3,46	3,48	< 3,51	
Accidents avec interruption de travail pour chaque 100 ETP ¹⁴	NB	1,30	1,42	1,33	1,36	n.d.	< 2,80
	Canada	2,61	2,56	2,39	2,26	n.d.	
Inévitabilité des accidents du travail	Travailleurs en général	Travailleurs blessés	Empl. inscrits	Empl. non inscrits			
Pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui pensent que les accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables (2008)	55 %	65 %	57 %	51 %			

En 2006, 69 % des Néo-Brunswickois et 61 % des Canadiens croyaient que les « accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables ».



Sécurité

- La tendance à la baisse des taux d'accidents se poursuit. On prévoit que le taux d'accidents en 2009 sera inférieur à celui de 2008, et moins élevé que la moyenne de cinq ans.
- Le nombre d'inspections effectuées et d'ordres donnés en 2009 sera plus élevé qu'en 2008.
- Trois industries ont été choisies pour faire l'objet d'une attention et d'une aide plus poussées (foyers de soins, restaurants et supermarchés). On prévoit des améliorations au niveau de ces industries à long terme.
- Travail sécuritaire NB travaille de près avec 100 entreprises ciblées, et ces dernières ont démontré une amélioration générale au cours des années de participation (amélioration de 10 % en 2008 par rapport à la moyenne antérieure de cinq ans et autre amélioration prévue en 2009).
- Le taux d'accidents des entreprises ciblées actuelles (actives plus d'un an) se chiffre à 7,50 par 100 ETP, soit un taux inférieur à la moyenne de cinq ans de 9,63.
- Le nombre de réclamations graves (accidents mortels, réclamations de longue durée et hospitalisations) a connu une amélioration en 2008. Il était inférieur de 17 % en 2000 et de 5 % comparativement à la moyenne antérieure de cinq ans.
- Il y a eu quatre accidents mortels à ce jour en 2009, comparativement à 14 en 2008.
- Les résultats préliminaires relativement à la stratégie à long terme visant à réduire le nombre de lésions musculo-squelettiques sont positifs (ces lésions étaient inférieures de 7 % en 2008 par rapport à la moyenne antérieure de trois ans).

Équilibre

Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a enregistré une augmentation de 14,8 % à ce jour au 30 septembre 2009, ce qui a aidé à améliorer la position de capitalisation de l'organisme.

Le revenu tiré des cotisations à ce jour est de 4,1 % inférieur au budget et les coûts des réclamations à ce jour sont de 1,8 % inférieurs au budget.

Le taux de cotisation de base de 2010 se chiffre à 2,08 \$ par tranche de 100 \$ des salaires, soit une augmentation par rapport à 2,03 \$. L'augmentation a pour but d'améliorer la position de capitalisation et d'assurer que les fonds sont suffisants pour payer les prestations futures des travailleurs blessés.

Le conseil d'administration a approuvé les politiques suivantes au troisième trimestre :

- Politique n° 23-610 – Système d'incitation financière à la sécurité
- Politique n° 23-715 – Exigences législatives et services aux employeurs
- Politique n° 24-001 – Philosophie de la santé et de la sécurité au travail
- Politique n° 41-010 – Gouvernance – Principes du conseil d'administration régissant les activités du Tribunal d'appel
- Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB

Service

Travail sécuritaire NB évalue actuellement son but en matière de service par le biais du sondage sur la satisfaction des clients de 2009. Les résultats seront disponibles au début de 2010.

Travail sécuritaire NB continue d'effectuer des vérifications des fournisseurs de services afin d'assurer que les normes de service sont satisfaites.

Afin d'améliorer la prestation des services, le site Web externe de Travail sécuritaire NB offre maintenant un meilleur accès aux index des politiques; des sujets clés surlignés; et une fonction pour s'inscrire aux conférences en matière de santé et de sécurité.

De plus en plus, les employés déclarent des accidents du travail électroniquement.

- Un pourcentage de 11,7 % des accidents au troisième trimestre ont été déclarés électroniquement, soit une augmentation de 3,6 % et de 7,3 % comparativement aux premier et deuxième trimestres respectivement.
- Un total de 107 employés se sont inscrits en vue d'utiliser le système de transmission électronique, soit un nombre d'employeurs plus élevé que le but fixé de 60 en 2009.

Reprise du travail

Les tendances par rapport à la reprise du travail à ce jour en 2009 sont semblables aux périodes antérieures.

La durée moyenne des réclamations fermées ayant un but quant à la reprise du travail a été stable depuis un certain nombre d'années, soit 63 jours d'absence du travail. Des renseignements à ce jour suggèrent une augmentation en 2009, mais ce chiffre devrait s'améliorer une fois que les données pour l'exercice sont disponibles.

La plupart des travailleurs blessés (78 %) et des employeurs inscrits (89 %) sont d'accord pour dire que les programmes et les services de Travail sécuritaire NB permettent aux travailleurs blessés de reprendre le travail.

Travail sécuritaire NB continue d'améliorer les pratiques en matière de gestion des réclamations par le biais de protocoles de traitement précis; de la détermination et de la gestion précoces des réclamations susceptibles de devenir des réclamations à long terme; et de techniques pour gérer les questions d'ordre psychosocial qui nuisent à la reprise du travail.

Satisfaction et engagement des employés

Travail sécuritaire NB a organisé les activités de préparation contre le virus H1N1 suivantes :

- Il a présenté le plan en cas de pandémie à tous les employés de Travail sécuritaire NB de la province.
- Un portail de communication a été établi sur son site interne (SafetyNet) afin de fournir aux employés les renseignements les plus à jour relativement au virus H1N1;
- des éléments de communication sur la prévention du virus ont été distribués dans toutes les régions.

En septembre 2009, cinq séances de formation sur la violence en milieu de travail ont été offertes dans trois régions. Un total de 122 employés de la Division des services de travail sécuritaire ont été formés pour reconnaître les incidents de violence en milieu de travail, et y répondre en toute sécurité.

Les employés de Travail sécuritaire NB ont signalé 20 accidents au cours des trois premiers trimestres de 2009, comparativement à 22 pour la même période en 2008. Le coût des huit réclamations présentées et fermées à ce jour en 2009 s'est chiffré à 2 421 \$, comparativement à 11 451 \$ pour les dix réclamations présentées et fermées au cours des trois premiers trimestres de 2008. Il s'agit d'une diminution de 79 %.